

DÉVELOPPEMENT

Commerce, artisanat, services vont jouer collectif L'Union des Professionnels du Pays de Nay (UPPN), qui vient de voir le jour, veut jouer collectif pour dynamiser le commerce, l'artisanat et les services. Premier acte fort : la mise en service d'une carte de fidélité.
p. 5

PUBLICITES

EXTERIEURES

Des règles à respecter Éviter la prolifération des panneaux publicitaires est une nécessité. Une vaste campagne a donc été entreprise. Elle conjugue à la fois une démarche réglementaire de dépose des panneaux, conduite par le préfet, et un travail en partenariat avec le monde économique afin d'essayer de mettre en place un affichage plus respectueux des paysages et de notre cadre de vie.
p. 5

ENVIRONNEMENT

Les déchets font peau neuve Une opération de réhabilitation de décharges de déchets ménagers est lancée. Les points de regroupement auront également un traitement paysager.
p. 6

HISTOIRE (S) DE CHEZ NOUS

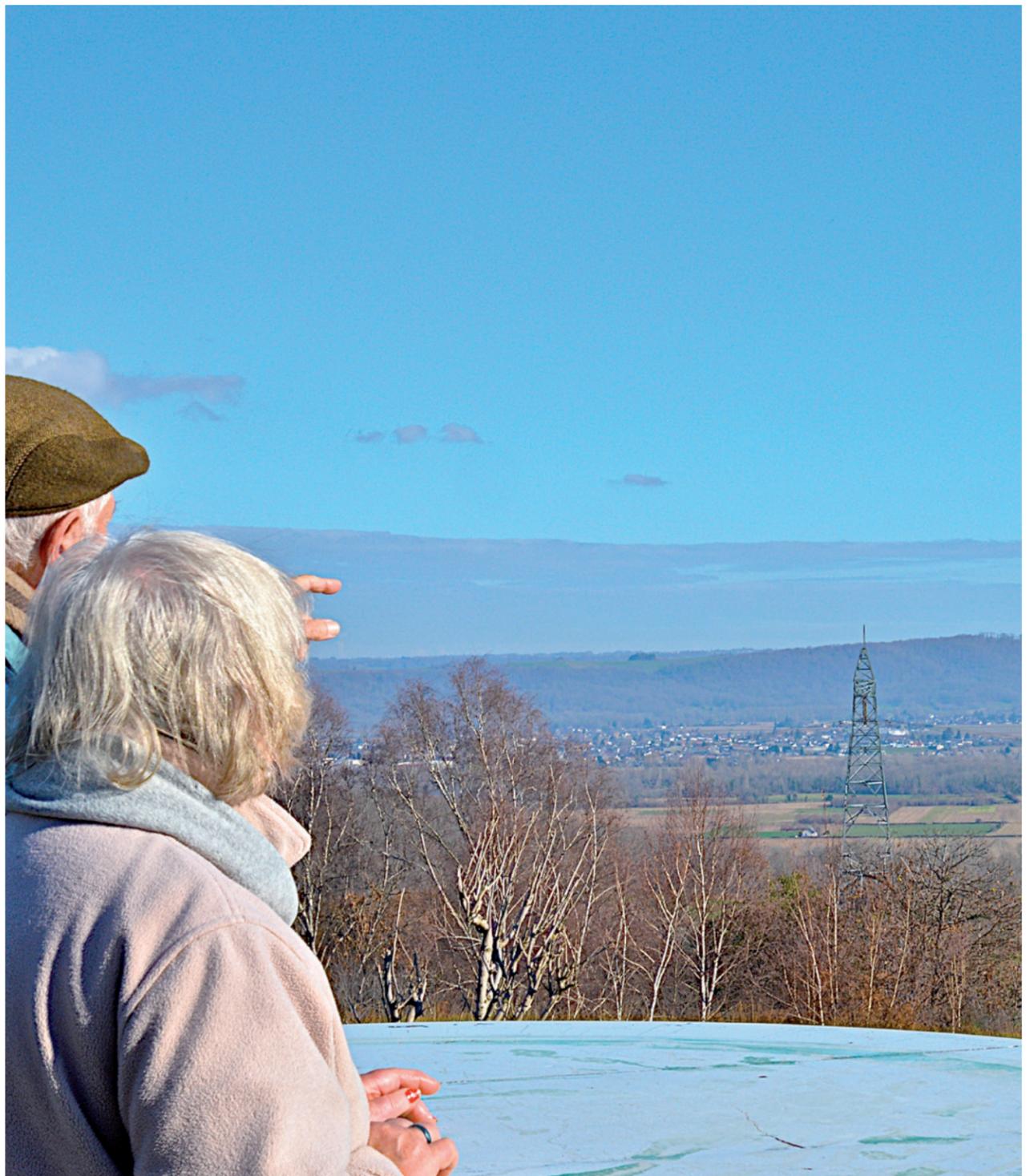
La guerre 14 - 18 dans la plaine de Nay Une exposition à la Maison Carrée et deux livres font revivre les heures douloureuses de la guerre de 14-18, tant sur le front que dans le Pays de Nay. Une occasion de se souvenir.
p. 7

EN LUMIÈRE

L'U. S. d'Arthez d'Asson Un club pas comme les autres L'Union Sportive d'Arthez d'Asson n'est pas un club comme les autres. Ici on joue pour s'amuser et être ensemble, sans trop se préoccuper de la compétition. Une longue histoire qui continue de fédérer, autour d'un même esprit, sponsors fidèles et supporters toujours présents.
p. 8

Protéger et valoriser les paysages du Pays de Nay

Vous avez des choses à dire !



Dans le cadre de la réalisation d'une Charte architecturale et paysagère, un Plan Paysage déterminera les actions prioritaires pour protéger et valoriser nos paysages...

Afin de bien cerner leur diversité et ce qu'ils nous inspirent, appel est lancé à tous les habitants pour qu'ils donnent leur avis. Un questionnaire très précis est à leur disposition (mairies et site internet de la CCPN). Vous avez des choses à dire sur tous les aspects des paysages, tels que vous les ressentez : lieux de promenade, d'activités sportives, sites remarquables.

N'hésitez pas à répondre ! Lire en pages 2 et 3

Un nouveau mode de gestion

L'EAU POTABLE SERA DISTRIBUÉE EN RÉGIE

Les élus du SEAPAN ont décidé de prendre en Régie la distribution de l'eau potable, confiée jusqu'ici à une société privée, dans le cadre d'une Délégation de Service Public. p. 4

LE CADRE DE VIE, UNE AUTRE PRIORITÉ



Nous mettons souvent en avant les préoccupations et la priorité de l'emploi et du développement économique. La dynamique collective engagée par la nouvelle Union des professionnels du Pays de Nay en est un exemple.

La préservation du cadre de vie et de l'environnement est également un domaine d'action quotidienne essentiel pour nous tous.

L'élaboration de la Charte paysagère et architecturale et d'un « Plan Paysages » est donc à la Une de ce numéro. Cette action en faveur de la préservation et de la valorisation de nos paysages naturels, patrimoniaux et urbains sera réalisée en s'appuyant sur l'avis et le sentiment des habitants du Pays de Nay. Nous vous incitons donc fortement à répondre à un questionnaire qui permettra d'identifier des lieux sensibles ou remarquables pour définir ces actions de protection ou de valorisation.

La réhabilitation des décharges de déchets ménagers, dont celle de Bénéjacq, se situe dans ce même esprit. Quant au traitement paysager des points de regroupement des déchets ménagers il correspond à la forte volonté des élus de notre communauté de mieux intégrer ces points de regroupement dans l'environnement de nos communes, comme on l'a fait avec la déchetterie d'Asson et comme cela sera fait pour tout projet de déchetterie.

Dans le domaine de la gestion de l'Eau et de l'Assainissement, après le regroupement de tous les petits syndicats intercommunaux, la structuration et la mutualisation des équipes et des services effectuée avec le SEAPAN, autour de la Communauté de communes, nous a permis d'engager des programmes d'investissement significatifs. Cette mutualisation a également permis de reprendre en gestion directe la piscine Naye. À présent, c'est la distribution d'eau potable qui va être reprise en régie. C'est un acte fort qui se justifie par la recherche d'un meilleur service de proximité et par un plus grand engagement des élus au service de nos usagers.

Enfin comment ne pas évoquer, en cette période de centenaire, la guerre de 14-18 dans la plaine de Nay. Une exposition à la Maison Carrée et l'édition de deux ouvrages permettent de se remémorer ces heures très difficiles, à la fois pour les poilus béarnais qui étaient au front et pour les familles restées à l'arrière.

Nous vous souhaitons une bonne année 2015, pour vous-même et vos familles.

Bien cordialement,



Parc d'activités économiques Monplaisir
64800 Bénéjacq
Tél. : 05 59 61 11 82 - Fax : 05 59 61 93 77
contact@paysdenay.fr - www.paysdenay.fr

Directeur de publication :
Christian Petchot-Bacqué
Avec la participation de la Commission Communication
Conception et rédaction : Apic 05 59 84 82 32
Crédit photo : Déclic photo Nay et Transpresse
Imprimerie : imprimerie P.P.S.A. ZI Berlanne
64 160 Morlaàs
Dépôt légal décembre 2014

RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE, ENVOYEZ VOS

Valoriser et protéger les c'est aussi votre affaire!

Valoriser et protéger les paysages du Pays de Nay: ce travail a été engagé déjà depuis quatre ans, avec la réalisation d'une Charte architecturale et paysagère, lancée par la CCPN.

Une thématique importante puisqu'elle englobe à peu près tous les plans: urbanisme, habitat, patrimoine, culture, tourisme, économie... Avec l'élaboration d'un Plan Paysage, un autre cap sera franchi puisqu'un programme d'actions prioritaires sera établi en concertation avec la population et les acteurs professionnels.

Élaborer un *Plan Paysage* n'est pas simplement une question d'esthétique (voir encadré).

C'est un vrai projet de territoire.

Il sera d'ailleurs en partie intégré au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), en cours d'élaboration.

L'ensemble des citoyens en est partie prenante.

Exposition, réunions publiques, lancement d'un questionnaire: autant d'actions en cours et à venir qui visent à faire vraiment à découvrir les paysages du territoire et, en même temps, à cerner les grands enjeux

liés à l'évolution de ces mêmes paysages.

LA PARTICIPATION DE TOUS

« L'intérêt d'élaborer un *Plan Paysage*?

Disposer d'éléments de terrain pour compléter la Charte architecturale et paysagère et mettre en synergie l'action

publique et les actions privées » précise Xalbat

Etchegoin, urbaniste conseiller au CAUE 64, en charge du dossier.

« Outre le travail avec les élus et les communes, poursuivi en parallèle, nous comptons beaucoup sur le ressenti exprimé par

les habitants.

La participation de tous est indispensable, voire primordiale.

Car, de là, naîtra le projet stratégique ».

D'où la mise en place de cette série d'outils, en direction du grand public pour faire remonter idées, commentaires et suggestions.

ATELIERS, EXPOSITIONS ET QUESTIONNAIRE

Ateliers thématiques ouverts à tous, ateliers dans les communes, exposition itinérante: autant d'occasions pour tous les habitants de s'exprimer sur ce cadre de vie. Il est même prévu

des balades organisées dans certains lieux particuliers, comme sur les bords du gave de Pau et ses saligues.

Premier point fort de cette dynamique: un questionnaire très précis (que l'on peut compléter avec des photos) qui couvre

tous les aspects des paysages, tels qu'ils sont ressentis par les habitants.

Le questionnaire, disponible sur le site internet de la CCPN, est à renvoyer directement au CAUE 64 (4 place Reine Marguerite 64000 PAU).

INTERVIEW

Xalbat Etchegoin (Urbaniste. CAUE 64)

« Les réponses au questionnaire aideront à définir les priorités »



Xalbat Etchegoin est en charge du dossier pour la CCPN

VOUS INCITEZ LES CITOYENS À

FAIRE PART DE LEUR OPINION CONCERNANT LES PAYSAGES DE LEUR TERRITOIRE

- Il est important de préciser qu'il s'agit des paysages.

Parce que le Pays de Nay se caractérise, justement, par une grande diversité: architecture typique, bords du gave, collines etc. Chaque habitant a ses endroits préférés, ses solutions pour préserver tel ou tel site.

DONC DES AVIS DIFFÉRENTS ?

- Tous, sur un même territoire n'ont pas la même approche de ces paysages ni le même attachement à tel ou tel lieu emblématique. D'où l'importance du questionnaire qui permet de cerner plusieurs aspects.

Nous souhaitons recueillir le plus de réactions possible pour bien cerner cette diversité.

Ce Plan Paysage doit vraiment refléter les demandes et les souhaits de la population.

IL EST IMPORTANT QUE REMONTENT CES IMPRESSIONS

- Oui, car la protection et la valorisation des paysages ne sont pas seulement l'affaire d'élus et de techniciens.

Agriculteurs, acteurs économiques, membres d'associations, chasseurs, pêcheurs, photographes, randonneurs, amateurs d'architecture...: le regard des différents habitants de ce territoire est primordial.

Tous ont des sentiments différents sur les paysages qui leur sont chers.

Il faut que s'exprime cette variété qui correspond, justement, à la variété des paysages.

QU'ALLEZ-VOUS FAIRE DES

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE ?

- Quand je disais que l'expression des sentiments des habitants était très importante, c'est parce qu'elle reflétera un état des lieux à partir du terrain.

À l'aide de tous les éléments, on définira les paysages emblématiques, les enjeux ou les sites prioritaires du territoire tels qu'ils ont été indiqués par la population.

CES INDICATIONS SERONT REPRISES DANS LE SCoT ?

- Une partie de ces réflexions sera intégrée comme éléments du diagnostic SCoT et comme éléments permettant de définir la stratégie territoriale.

On pourra ainsi déterminer la vulnérabilité du paysage, mieux développer et contrôler le développement urbain.

Autant d'indications qui seront reprises dans le SCoT. Il faut profiter de cette démarche SCoT pour donner de la force à la question paysage.

PHOTOS ET PARTICIPEZ AUX RÉUNIONS

paysages du Pays de Nay:



PAROLE D'ÉLU

« Un appel aux habitants »

Stéphane Virto est vice-président de la Commission Habitat et cadre de Vie de la CCPN



« J'incite très fortement les habitants du Pays de Nay à répondre au questionnaire qui est à leur disposition et à envoyer des photos.

Il faut qu'ils disent, très précisément, ce que représente, pour eux, leur territoire.

C'est important pour que le Plan Paysage soit vraiment le reflet de ceux qui y vivent.

Il ne faut pas manquer de répondre et de participer à cette réflexion commune, d'autant que nous sommes moins de 10 Communautés de communes, en France, à avoir lancé un Plan Paysage ».

POUR EN SAVOIR PLUS

DES DROITS ET DES RESPONSABILITÉS

Le paysage est une matière vivante qui concourt à la qualité de vie. Sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités. Les orientations définies par le Plan Paysage ont vocation à être ensuite déclinées :

- réglementairement : documents d'urbanisme, démarche protection du patrimoine...
- en un Contrat de paysage : un document engageant la Communauté de communes du Pays de Nay et ses communes dans la réalisation d'actions et, en même temps, engageant les partenaires (État, Conseil régional, Conseil général) à les soutenir.

LE PLAN PAYSAGE

Un Plan paysage se définit comme un projet de territoire. Il permet à l'ensemble des communes et des acteurs d'assurer une meilleure cohérence entre leurs décisions de protection, de gestion et d'aménagement sur un territoire donné, en tenant compte du paysage.

LES COMMUNES AUSSI

Les communes sont évidemment également concernées par le Plan paysage, notamment dans leur valorisation du centre bourg, lors de ravalements de façades, pour des actions de fleurissement... etc. Autant d'éléments qui participent à la valorisation du paysage et du cadre de vie.

LA MISE EN CONFORMITÉ DES PUBLICITÉS EXTÉRIEURES

Participe également de cette démarche (lire en p. 5).

Tant par sa topographie, son patrimoine architectural que par ses zones urbanisées, le Pays de Nay affiche une grande variété de paysages. Ils sont à protéger et à valoriser.

La CCPN lauréate

Résultat de l'engagement de la Communauté de communes dans une démarche de Charte architecturale et paysagère depuis 2010 : elle a été lauréate, en 2013, de l'appel à projet national « Plan Paysage » du MEDDE (Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie). À ce titre, elle va bénéficier, sur deux ans, d'une subvention de 30 000 €.

Vous avez des choses à dire !

Quelle image avez-vous du Pays de Nay ?
 Que préconisez-vous pour améliorer la qualité des paysages ?
 Quelle image symbolise pour vous le Pays de Nay ?
 Quels sont pour vous les lieux les plus chargés de sens ?
 Vous avez des choses à dire !
 Répondez au questionnaire. Envoyez des photos. Participez aux ateliers thématiques
 Ce questionnaire est disponible :
 - dans les mairies,
 - à l'Office de tourisme,
 - à la CCPN
 - sur le site internet de la CCPN
www.paysdenay.fr et du CAUE 64 www.caue64.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Pays de Nay propose un nouveau service aux usagers : la vidange et l'entretien des dispositifs d'assainissement non-collectif.

L'usager n'a pas d'obligation d'adhérer à ce nouveau service. Le principe est de regrouper les demandes d'entretien pour bénéficier d'un tarif plus intéressant, avec une garantie sur la qualité de la prestation par le choix d'une entreprise agréée choisie après consultation publique (c'est la société SOBEP-Lyonnaise des Eaux qui a été retenue comme mieux disante par la commission d'appel d'offres pour une période de 2 ans).

Un service intéressant pour assurer la longévité de votre installation, lorsque l'on sait qu'une vidange de fosse est préconisée en général tous les 4 ans et qu'un bac dégraisseur nécessite un entretien régulier tous les 6 mois.

Pour tous renseignements ou toute commande, contacter les techniciens du SPANC de la Communauté de communes du Pays de Nay par téléphone au 05 59 61 11 82 ou par mail : spanc@paysdenay.fr

CRÉATION D'UN SERVICE D'INSTRUCTION DES

AUTORISATIONS D'URBANISME

La Loi ALUR du 24 mars 2014 met fin à la mise à disposition gratuite des communes des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, et notamment des permis de construire, dès lors qu'elles appartiennent à une intercommunalité de plus de 10000 habitants. Les collectivités devront reprendre ce service au plus tard le 1^{er} juillet 2015. Afin d'assurer la continuité de ce service et de répondre aux besoins du territoire et des communes dans ce domaine, c'est la Communauté de communes qui reprendra et créera en 2015 un service commun à l'échelon communautaire.

Le maire demeurera compétent pour signer les autorisations de construire. Une convention sera passée avec chaque commune, définissant les rôles respectifs de la CCPN et des communes en termes d'instruction et le fonctionnement concret du service avec notamment :

- une instruction de l'ensemble des dossiers par la CCPN
 - la fixation des modalités de réception du public : en pratique, le principe de la mairie comme « guichet unique » et lieu privilégié de la relation directe avec le demandeur sera maintenu.
- Le prochain journal de la CCPN reviendra de façon détaillée sur la présentation de ce nouveau service communautaire d'urbanisme.

Actions

SEAPAN: LES ÉLUS ONT CHOISI

Eau potable: la distribution passe en Régie directe



Avec six cents kilomètres de canalisations, le service d'eau potable dessert actuellement 11000 abonnés.

À partir du 1^{er} janvier 2016, ce service sera assuré en Régie directe. Pourquoi ce choix, plutôt que de renouveler la Délégation de service public au prestataire actuel, la SAUR? Alain Caperet (notre photo), président du Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nay (SEAPaN), répond.

POURQUOI AVOIR DÉCIDÉ DE PRENDRE LA DISTRIBUTION DE L'EAU EN RÉGIE DIRECTE ?

- Cette décision intervient après plusieurs études comparatives entre les deux systèmes : Régie directe ou Délégation de Service Public (DSP) à un prestataire privé.

Nous avons notamment comparé les coûts en Régie directe et les résultats d'exploitation du délégataire. Puis nous avons regardé si la gestion en Régie répondait pleinement aux exigences du service.

CONCLUSION DE CES COMPARAISONS ?

- Il est apparu que la Régie est la solution la plus satisfaisante pour assurer la qualité du service aux abonnés (proximité, disponibilité) et la totale maîtrise de ce même service par les élus. Nous aurons donc davantage de garanties en termes de disponibilité et de réactivité puisque,

avec la Régie, nous disposerons désormais d'un personnel uniquement et exclusivement dédié et implanté au cœur de notre territoire. C'est aussi une question de logique.

POURQUOI UNE QUESTION DE LOGIQUE ?

- Parce qu'il est logique que les élus aient - via une Régie - cette maîtrise totale.

En effet, ce sont eux qui fixent les objectifs en termes de qualité de service, arrêtent le programme d'investissement et votent chaque année le budget et les tarifs qui en découlent. C'est aussi cohérent.

COHÉRENT ?

- Notre choix est cohérent avec notre souci de maîtriser les coûts de fonctionnement de nos services. Le regroupement avec le service Assainissement (même direction, mêmes locaux) va nous permettre de mutualiser les coûts entre les deux structures.

SUR LE TERRAIN, AUREZ- VOUS LES CAPACITÉS D'INTERVENTION ?

- Je rappelle que nous effectuons, déjà, le remplacement de 10 km par an de canalisations.

Les réseaux nous les connaissons donc bien, d'autant que nous pouvons nous appuyer sur leur localisation par le SIG (système d'information géographique) que nous avons développé chez nous.

QUELLES CONSÉQUENCES DE CETTE REPRISE EN RÉGIE POUR LES ABONNÉS ?

- Aucun. Je le répète, aucun.

Les prix, pour eux, ne changeront pas. La Régie n'apportera pas une baisse de tarif. Le budget est établi sur la base des coûts d'exploitation (distribution, maintenance, facturation).

Il y a donc - quel que soit le prestataire - des coûts fixes qui déterminent le prix de l'eau.

Ce que vont y gagner

les abonnés, c'est une réactivité de service sur le terrain.

C'EST QUAND MÊME UNE PETITE RÉVOLUTION DANS LA GESTION

- Non. Passer en Régie directe, constitue juste un moyen de disposer de la totalité des leviers pour assurer un service réactif de proximité. Et, je le répète, permettre des économies importantes grâce à une mutualisation dans des mêmes locaux.

DES SERVICES MUTUALISÉS AVEC LA CCPN

Les services publics d'eau et d'assainissement sont gérés par le SEAPaN, dans le cadre d'une mutualisation des équipes et des personnels avec la Communauté de communes du Pays de Nay. Une fois intégrée la gestion de l'eau potable en régie, les équipes représenteront un total de 18 agents, dont 9 ETP (Équivalent Temps Plein) pour l'eau potable.

UN ENJEU DE SÉCURITÉ ET D'AMÉNAGEMENT

Maîtriser l'écoulement des eaux pluviales

La Communauté de communes assure la maîtrise d'ouvrage pour la mission (actuellement en cours) de zonage et du schéma directeur des eaux pluviales qui détermineront les travaux à effectuer. 160000 € HT seront engagés (subventionnés à 80 %). L'étude durera 16 mois et sera menée par les cabinets SCE et HEA. Christophe Garcia (notre photo), directeur Eau-Assainissement à la CCPN et au SEAPAN, explique la nécessité d'une gestion de l'écoulement des eaux pluviales.

BUT DE L'ÉTUDE ACTUELLEMENT LANCÉE ?



- Répondre concrètement à une question : où se situent les zones concernées par le ruissellement et l'écoulement des eaux pluviales ? Il s'agit de maîtriser l'écoulement de ces eaux pluviales et de ruissellement et de prévoir des installations de collecte, de stockage et de traitement. Ceci afin d'éviter le dysfonctionnement du réseau des

eaux usées, le débordement des fossés, les inondations de quartier... C'est une question de qualité de vie et de sécurité !

LES ÉTAPES PRÉVUES ?

- Dans un premier temps, cartographie des zones sensibles concernées, avec un diagnostic qui s'appuie sur les mairies et les élus qui connaissent le terrain. Un travail minutieux qui fait appel à de nombreuses compétences : hydraulique, hydrogéologue, pédologie

environnement..., Ensuite, établissement d'un schéma directeur pour programmer l'ensemble des travaux à venir, en fonction des personnes et des biens et des usages à préserver pour le milieu.

LA DÉFINITION DE ZONES SENSIBLES AURA DES CONSÉQUENCES POUR LES CONSTRUCTIONS FUTURES

- Sur les zones définies, en fonction des risques, il y aura forcément des conséquences sur les permis de construire (pas de sous-sol autorisé,

surélévation obligatoire, distance à respecter etc.) Ce zonage sera ensuite soumis à enquête publique et intégré à l'ensemble des PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la Communauté de communes ainsi que dans le SCoT.

L'OBJECTIF ?

- C'est de pouvoir continuer à construire et urbaniser le territoire sans aggraver le niveau du ruissellement, en délimitant les zones sensibles et en précisant les interdits en zones constructibles.

Les professionnels veulent jouer collectif

Tout en poursuivant sa politique foncière en vue d'accueillir les entreprises industrielles ou artisanales, la Communauté de communes vient de favoriser deux initiatives visant à conforter le tissu commercial et les échanges entre responsables d'entreprises.

Pour accélérer le développement du territoire, la CCPN envisage de lancer une Opération Collective de Modernisation pour le commerce et l'artisanat (OMC), dispositif partenarial associant notamment l'État (FISAC), le Département et la Région. L'étude de base préalable a été faite. Plusieurs enjeux stratégiques y sont indiqués. Le dispositif n'est cependant pas bouclé à ce jour, pour cause de changements réglementaires au niveau national entraînant une incertitude sur le

financement des actions de la part du Conseil régional et de l'État. Pour autant, la Communauté de communes soutient les initiatives destinées à dynamiser le tissu du commerce, de l'artisanat et des services: ainsi est née l'Union Professionnelle du Pays de Nay (UPPN). La CCPN soutient également une autre action, visant à favoriser les relations interentreprises avec la création d'un Club des entreprises du territoire.

CONTACT

Le club d'entreprises regroupe les entreprises de plus de 20 salariés, toutes activités confondues.

Parmi les dossiers examinés :

la desserte routière et les équipements nécessaires pour attacher aux territoires les conjoints des salariés.

Contact CCPN : François Gonnet. Téléphone 05 59 61 11 82. E-mail : f.gonnet@paysdenay.fr

INTERVIEW

Georges Ségot, président de l'UPPN

« Etre un fer de lance sur le territoire »

Réunions d'information, animation commerciale forte avec une future carte de fidélité : porte-parole des professionnels du Pays de Nay, l'Union des professionnels du Pays de Nay (UPPN) se veut le fer de lance des entreprises sur ce territoire.

AVEC DÉJÀ 60 ADHÉRENTS, L'UPPN DÉMONTRE QU'ELLE CORRESPOND VRAIMENT À UN BESOIN DE REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS...



- Exactement. Notre force est de réunir tous les acteurs économiques, tout type d'activités sur le territoire.

Pour être efficace nous travaillons par strates, en réunissant les professionnels de même corps de métier pour des actions

d'information, de façon à cibler une problématique propre à une activité.

CE RÔLE DE DIFFUSEUR DE L'INFORMATION EST IMPORTANT ?

- Oui. En témoigne l'intérêt des adhérents pour ces réunions d'information que nous tenons, périodiquement, dans les différentes communes. Comme, par exemple, les explications sur la nouvelle loi fiscale. Nous voulons être le relais des différentes Chambres consulaires (CCI et Chambre de métiers).

Même intérêt également lorsque nous faisons le point sur nos activités.

FINALEMENT, COMMENT DÉCRIRIEZ-VOUS VOTRE MISSION ?

- En résumé, lutter contre l'isolement des professionnels. Pour les adhérents, c'est les aider à échanger, se rencontrer, s'informer. Et, aussi c'est lancer des animations commerciales.

QUEL POIDS, CONCRÈTEMENT, REPRÉSENTEZ-VOUS ?

- Il y a 4 000 emplois dans le secteur privé (hors Turbomeca) sur le Pays de Nay. Nous parlons donc au nom de ces entrepreneurs et de leurs salariés. Et nous voulons agir concrètement. Par exemple, pour faire revenir sur place des permanences de la Médecine du travail, désormais regroupée sur Pau. Toujours au nom des entrepreneurs et de leurs

salariés, nous souhaiterions mettre aussi sur pied l'équivalent d'une sorte de Comité d'entreprise commun, afin que les salariés bénéficient d'avantages semblables à ceux des grands groupes.

QUEL EST LE MESSAGE QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE PASSER ?

- Il est double. Aux professionnels, on leur dit qu'on est là pour faire des affaires et leur simplifier la vie. On a tout ici comme offre commerciale.

Il faut donc éviter l'évasion de la clientèle en faisant connaître les offres des professionnels locaux.

Aux responsables comme aux élus, nous disons que nous les soutenons dans leurs actions de développement.

Nous pensons notamment à l'importance de la desserte du territoire par la fibre optique comme au cadencement régulier des trains.

Deux points qui pèsent lourd dans l'attractivité d'un territoire.

VOS SOUHAITS POUR 2015 ?

- Qu'on puisse continuer à se développer. Cela passe par les adhérents et leur implication. Pour ceux qui hésitent encore, nous lançons un appel à nous rejoindre.

Et puis, nous comptons beaucoup sur la réussite du lancement de notre carte de fidélité, début 2015.

UNION DES PROFESSIONNELS DU PAYS DE NAY

Près de 70 adhérents. Se fédérer, se faire connaître, se défendre : c'est autour de ces trois points que s'organise le travail de l'UPPN.

Béatrice Moravie, agent de développement recrutée par l'UPPN, est l'interface entre les adhérents et le conseil d'administration. Elle met en œuvre les projets définis par l'UPPN.

Contact : Tél. : 06 72 06 05 90 - E-Mail : uppn64@gmail.com

MISE EN CONFORMITÉ DES PUBLICITÉS EXTÉRIEURES

Le traitement des publicités extérieures est une nécessité aujourd'hui :

La multiplication des panneaux en bordure de voies est très frappante. Le panorama sur les Pyrénées, caractéristique du Pays de Nay pour qui arrive du nord du territoire, en pâtit désormais sérieusement. Éviter la prolifération de ces panneaux publicitaires est donc une attente.

Les « durcissements » législatifs et réglementaires, vont s'imposer à tous.

Le Grenelle de l'Environnement (loi du 12/07/2010, décret du 30/01/2012) modifie ainsi la réglementation de l'affichage publicitaire qui datait de 1979 et n'était pas respectée.

Il entrera en vigueur de façon progressive jusqu'en 2020. Les nouvelles dispositions ont donc accru le nombre de panneaux en infraction. Plus de 90 % des panneaux ne respectent pas la loi...

Des travaux récents de la CCPN ont pointé ce problème et cet enjeu paysager et économique.

Que va-t-il se passer concrètement ces prochains jours et dans les prochains mois ?

La CCPN a réalisé, à l'hiver 2013-2014, le recensement intégral des panneaux publicitaires, en se concentrant dans un premier temps sur la voie rapide. Elle a diffusé aux communes, dès le mois de juillet 2013, un guide sur la réglementation de l'affichage publicitaire.

Préalablement à l'action du Préfet pour faire respecter la loi, la CCPN a ouvert une phase amiable, consistant en l'envoi de courriers aux personnes concernées (fin juillet 2014), rappelant la situation de leur affichage au regard de la réglementation. Cette phase a permis la dépose d'environ les deux tiers des panneaux irréguliers.

La dépose porte sur le panneau, mais également son support.

Ce travail réglementaire s'accompagne de réunions de concertation avec les acteurs concernés (élus, entreprises, afficheurs, acteurs touristiques...). Il s'agit en effet d'essayer de trouver des solutions, en partenariat, conciliant des enjeux qui concernent, en fait, chacun d'entre nous à titre professionnel ou individuel.

Le signalement des entreprises et des activités marchandes est bien sûr une préoccupation essentielle des chefs d'entreprise.

Cela doit être pris en considération.

Une réflexion sur les alternatives envisageables est donc en cours :

- Aires aménagées d'information et d'orientation
- Mobilier urbain
- Signalisation d'Information Locale

3 PROJETS DE COOPÉRATION AVEC LES HAUTES-PYRÉNÉES

Avec l'entrée des communes de Ferrières et d'Arbéost dans la Communauté de communes du Pays de Nay le 1er janvier 2014, les coopérations avec le territoire du Val d'Azun et le Pays de Lourdes vont se développer. Trois projets d'envergure se profilent à l'horizon

2015/2017 :

- la mise en valeur concertée du site du Col du Soulor, lieu hautement stratégique qui connaît des flux importants de touristes,
- un projet de valorisation des activités d'eaux-vives, ensuite, s'appuyant sur le fort potentiel sportif et de loisirs qu'offrent le bassin du gave de Pau et les clubs et entreprises d'activités d'eaux-vives ;
- le projet de véloroute Adour-Pyrénées, enfin, parallèle à l'axe du Gave de Pau, qui offrira à terme une continuité de circulation à vélo entre le Pays de Nay et Lourdes, en passant par Saint-Pé de Bigorre. Le prochain journal de la CCPN, au 1er trimestre 2015, reviendra en détail sur ces projets de coopération.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Le Lieu d'accueil enfants parents (LAEP), espace de rencontre et de socialisation, recevra pour les enfants de moins de 4 ans, l'adulte référent qui les accompagne (parents, grands-parents,...) et les futurs parents. Ce lieu convivial offrira aux adultes et aux enfants un espace de dialogue et d'échanges dans un climat d'écoute et de respect. Pendant que les enfants font connaissance, profitant des jeux mis à leur disposition, les parents peuvent échanger entre eux et avec les deux professionnels formés à l'écoute qui garantissent le bon fonctionnement du lieu. L'accès au LAEP est gratuit et aucune inscription préalable n'est nécessaire. Le LAEP vient donc compléter notre gamme de services pour la petite enfance, aux côtés des crèches, du relais assistantes maternelles et de la ludothèque. L'ouverture aura lieu au 1^{er} trimestre 2015, dans les locaux du Relais assistantes maternelles, 16 rue du Docteur Talamon à Nay, les jeudis de 14 h à 16 h (hors vacances scolaires et jours fériés).

• Renseignements auprès de la coordinatrice Petite Enfance : **06 01 13 66 00**

LE PETIT BUS À VOTRE DISPOSITION

Cela fait plus d'un an que le Petit Bus sillonne les routes du Pays de Nay. Les personnes inscrites au service l'utilisent plusieurs fois par semaine et surtout le mardi matin pour se rendre au marché de Nay ou pour des rendez-vous médicaux. Rappelons que ce service est ouvert à tous et qu'il permet, à partir de chaque commune, de se rendre dans les principaux commerces, services publics et services de santé, du lundi au vendredi. Le trajet coûte 2 euros et la correspondance avec les lignes interurbaines 804 et 805 est gratuite. Il est obligatoire de réserver la veille avant 17h au 0800 64 24 64. Pour tout savoir sur les points de prise en charge, les points de destination et les horaires du service, un dépliant est à votre disposition dans votre mairie ainsi qu'au siège de la Communauté de communes et sur son site Internet www.paysdenay.fr Renseignements et réservations auprès de la Centrale de réservation et de renseignements au 0800 64 24 64.

POINTS DE COLLECTE ET RÉHABILITATION DE L'ANCIEN CET DE BÉNÉJACQ

Les déchets font peau neuve

Qu'il n'y ait plus de points noirs dans le paysage! Dans la droite logique de ses actions en faveur du cadre de vie (lire en p. 2 et 3), la Communauté de communes s'est lancée dans une opération d'aménagement et de réhabilitation de différents sites, actuels ou anciens, accueillant les déchets ménagers.

L'habillage des points de regroupement

Ils nous sont familiers. Désormais, ils seront plus esthétiques. Les bacs collectifs de plus d'une centaine de points de collecte vont être habillés avec des caches conteneurs. « Par souci d'intégration paysagère, mais aussi pour des raisons de sécurité » explique Sandrine Loustalet, responsable du service Environnement-Déchets à la CCPN. En cas de coup de vent, il arrivait de retrouver les containers renversés au sol, ce qui pouvait

causer des accidents. Ces aménagements, en plastique recyclé, sont exclusivement fabriqués en France dans un atelier protégé, situé dans le Calvados, où travaillent une dizaine de personnes en situation de handicap. Pourquoi ce choix du plastique recyclé? Pour des raisons à la fois environnementales (durabilité dans le temps) et sociales (insertion par le travail des personnes handicapées). L'investissement réalisé est important car le coût de cette



Les bacs collectifs seront désormais dotés de cache-conteneurs qui permettent d'allier esthétique et sécurité

opération d'aménagement s'élève à 300 000 €. La pose de ces équipements, réalisée par l'entreprise

Signaux Girod Chelle basée à Toulouse, sera finalisée dans toutes les communes courant 1^{er} semestre 2015.

CET de Bénégjacq Un site rendu à la nature



Sur plus de 2,5 ha, c'est désormais un vaste espace vert qui s'étend à la place de l'ancien CET

L'ancien emplacement du CET (Centre d'Enfouissement Technique) à Bénégjacq est désormais un vrai espace vert. Une opération de réhabilitation exemplaire pour ce site! Exploité d'abord par le SIVOM de 1979 à 2000, puis par la Communauté de communes, jusqu'en 2002, le CET abritait une usine de broyage qui broyait les déchets (en majorité des ordures ménagères) ensuite enfouis dans des casiers spécifiques. La réhabilitation, validée début 2012 et dont les travaux ont commencé janvier 2014, a compté un nombre important d'étapes: le remodelage des

déchets avec création d'un dôme unique, le désamiantage et le démantèlement de l'usine de broyage, la gestion des eaux avec création de fossés traînants, la gestion des lixiviats (liquide issu de la fermentation des déchets enfouis) par la mise en place d'une couverture drainante et la création d'un fossé de rétention. Coût de cette opération: 750 000 € TTC (30 % de subvention du Conseil Général -70 % à la charge de la CCPN). Sur ce site réhabilité de plus de 2,5 ha, un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sera étudié en 2015.

Anciennes décharges communales Projet de réhabilitation en cours

Elles ne fonctionnent plus depuis plusieurs années, mais certaines restent encore à réhabiliter, avec pour quelques-unes, une mise en demeure de l'État. Sont concernées par ce projet de réhabilitation: les communes d'Asson, Arthez d'Asson, Bruges, Coaraze, Bordes et Igon. Le programme de

réhabilitation comprend 2 phases: l'étude-diagnostic et la réalisation des travaux. La Communauté de communes s'est portée maître d'ouvrage délégué. La CCPN assurera la gestion administrative, financière et comptable de l'opération, le suivi de l'exécution des travaux et de la maîtrise d'œuvre,

l'établissement des dossiers de demande de subvention et leur encaissement. Suite à cette étude-diagnostic et à la connaissance des coûts des travaux, les communes se prononceront définitivement sur la réalisation. Cette opération de

réhabilitation des anciennes décharges communales est menée conjointement par le service Environnement-déchets de la CCPN et le service Environnement du Conseil général. Les travaux de réhabilitation pourraient démarrer au 2^e semestre 2015, une fois terminée cette phase étude.

ILS ÉTAIENT BOULANGER, CHARCUTIER, PAYSAN, MENUISIER...

Une exposition et deux livres font revivre les Poilus de la Plaine de Nay

Qui peut dire, 100 ans après, quels furent l'effarement et la peur de ces braves ?

Ces obus qui creusaient des cratères de 6 m de profondeur, les attaques sanglantes incessantes, les gaz, les copains fauchés, mutilés, la boue, la crasse et le sang ?

Cette réalité-là, longue de quatre années interminables, nous est restituée au travers d'une exposition à la Maison Carrée et de deux ouvrages sur les Poilus, écrits par un Bénéjacquois.

Ils étaient boucher, agriculteur, employé, menuisier, boulanger...

Ce sont des noms de chez nous, du Pays de Nay. Beaucoup de ces familles existent encore.

Ce sont elles qui ont prêté objets et photos pour l'exposition et le livre. Leur vie, au front, nous est rendue ainsi plus proche. À nous de la redécouvrir et de nous souvenir.



<< Gérard Moutche a retrouvé la trace des poilus du Pays de Nay

>> La taille des soldats, sur ce cratère, donne une idée de la violence des bombardements. (avec l'aimable autorisation de G. Lacq)



INTERVIEW

Gérard Moutche

« Il faut transmettre la mémoire de nos aïeux combattants »

Né à Bénéjacq, où il revient fréquemment, Gérard Moutche, est actuellement directeur d'un centre de formation dans la région parisienne. Il a mis deux ans à réunir les documents pour ces deux ouvrages: *Les poilus du Béarn en 14-18 et 1914-1918 Soldats de la Grande guerre du Pays de Nay*. Il résume ci-dessous quelques aspects de la période 14 - 18, chez nous, dans la Plaine, qu'il développe plus amplement dans son livre. Pour lui, transmettre cette mémoire est une obligation.

10 000 BÉARNAIS TUÉS SUR 60 000 MOBILISÉS, DONT 970 MORTS POUR LA SEULE PLAINE DE NAY. UN BILAN TRÈS LOURD...

- Oui. Mais qui est à rapprocher des 1,4 million tués durant le conflit, avec une moyenne de 6200 morts par jour. Les pertes concernent essentiellement l'infanterie, la plus exposée. D'ailleurs,

le 18^e Régiment d'infanterie, qui était à l'origine celui des Béarnais, ne le resta pas longtemps, tant il fallut combler les pertes, avec des mobilisés venus d'autres régions.

LE MORAL ?

- À la mobilisation, c'était comme partout en France: un grand élan. Des expatriés rentrèrent pour venir défendre le pays. Mais on trouve aussi un soldat lucide, de Bordères, qui remarque que « ceux qui écrivent Mort aux boches, sur les trains ne sont pas ceux qui partent pour la guerre ».

La dureté des combats atténua cet élan. Ce qui n'empêcha pas des actions de courage évidentes, comme celle d'un lieutenant de Bénéjacq qui fut tué, en 1917, au Chemin des Dames alors qu'il montait à l'assaut à la tête de ses hommes.

À la suite des mutineries de 1917, il n'y eut chez les Béarnais qu'un seul « fusillé pour l'exemple », mais ils furent quatre au total à finir fusillés sur la durée du conflit.

À L'ARRIÈRE, DANS LA RÉGION DE NAY, COMMENT VIVAIT-ON ?

- La population est essentiellement rurale.

Les femmes ont pris le relais des hommes et la Préfecture de Pau autorisa les jeunes filles à travailler dans les fermes. Il y eut aussi beaucoup d'entraide.

Les gens vivant en autarcie, il n'y eut pas vraiment de famine.

À noter que les familles réservaient le meilleur de leurs provisions (jambon, charcuterie), pour l'envoyer à leurs proches au front.

ET LA VICTOIRE, DANS LA PLAINE DE NAY ?

- Évidemment, une grande joie vécue avec les cloches sonnantes à toute volée. Sur la place de Nay, on brûla l'effigie de Guillaume II, empereur d'Allemagne.

LES HORREURS DES TRANCHÉES TRAUMATISÈRENT BEAUCOUP DE SOLDATS

- C'est un phénomène qu'on ne connaissait pas jusqu'alors.

On dénomma cela « l'obusite ». Il y eut de nombreux cas dans la région. Mais l'administration minimisa les conséquences de ces traumatismes, en réformant souvent les soldats pour qu'ils meurent à la maison, afin d'éviter qu'ils puissent être considérés comme « morts pour la France ».

POUR EN SAVOIR PLUS

L'Association « Amis de Nay et de la Batbielle » deux livres de G. Moutche

Les poilus du Béarn en 14-18.

(340 pages. 22,50 €).

Inclus: un CD-ROM contenant la liste des 10000 Béarnais morts en 14-18. Tri possible par communes, par noms, par années.

Le livre s'appuie sur des événements vécus et décrits par les soldats, tirés d'archives inédites de familles du Béarn. La guerre est racontée au fil des batailles, sous tous ses aspects.

1914-1918. Soldats de la Grande Guerre du Pays de Nay. (174 pages. 15 €).

Centré sur les soldats de la région de Nay, le livre permet de représenter l'indescriptible, au travers des écrits des soldats de chez nous.

Grâce à la bienveillance de nombreuses familles, ces archives sont ressorties des étagères ou des cartons dans lesquelles elles étaient soigneusement conservées.

On retrouve leur nom, les citations les distinguant, la liste des tués à l'ennemi lors des différentes batailles, Verdun, le rôle des auxiliaires, des soldats territoriaux...

Une part très importante des documents contenus dans le livre est tirée des carnets de guerre de François Lacq, de sa correspondance et des clichés qu'il a pris pendant le conflit.

On peut trouver ces deux livres notamment à la Maison Carrée.

L'exposition

La guerre vue d'ici et du front

L'exposition est organisée conjointement par la Maison Carrée (service culturel de la ville de Nay) et l'Association des Amis de la Maison Carrée, en partenariat avec l'association « Amis de Nay et de la Batbielle » qui édite les deux ouvrages consacrés aux poilus.

L'exposition permet d'entrer dans le conflit, de la mobilisation à la guerre des tranchées par le biais des témoignages directs des protagonistes du pays de Nay. La guerre vue du front (lettres, photos, dessins) et vue d'ici (témoignage et photos).

Originalité à signaler: l'évocation de la

Grande Guerre également par le biais de la bande dessinée, « Les godillots » signée Marc Olier, scénariste et Marko dessinateur. Elle permet de montrer à l'enfant la réalité des affrontements sans l'agresser par un aspect dramatique.

Le parcours scénographique, dans les différentes salles, permet d'évoquer le front avec la reconstitution d'une tranchée, puis de présenter différents témoignages: la guerre vue par les habitants du pays de Nay, des extraits phoniques et des extraits de carnets de guerre de François Lacq, qui fut de longues années médecin à Nay.



Moment fort de l'exposition: la reconstitution d'une tranchée que peuvent parcourir les visiteurs

Les 50 ans de l'Union Sportive d'Arthez d'Asson

Un club pas comme les autres où l'on joue pour s'amuser



La célébration du cinquantenaire a réuni tous les amis, bien au-delà de la seule population du village

En juin dernier, on comptait 513 convives au repas du cinquantenaire de l'Union Sportive d'Arthez d'Asson (USAA). Un nombre supérieur à la population du village. Et un signe que cette Union sportive n'est pas comme les autres. Complètement hors normes, atypique, insolite, singulière, étonnante, paradoxale... : on peut énumérer des adjectifs à la pelle sans vraiment cerner ce « quelque chose » de si particulier qui constitue l'ADN de l'USAA.

Car voilà un club qui n'aligne que trois équipes (dont deux équipes à sept), n'a pas d'école de foot ni d'équipes juniors et joue, par dérogation, sur un terrain plus petit que les autres ! « On ne se prend pas la tête » dit Laurent Berducou, l'actuel Président. Et la seule motivation « c'est jouer ensemble » sans se préoccuper de la compétition, tout en rêvant d'exploits et de victoires.

« Ce qu'il faut, c'est s'amuser ! » rajoute Dominique Boué, lui aussi ancien président. Ce n'est sans doute pas pour rien que les après-matches avec pâté – fromage sont si réputés !

Le plaisir de jouer reste la motivation principale de ces footballeurs pas comme les autres. Confirmation : il faut avoir cette conviction vraiment chevillée au corps pour venir jouer au village, notamment lorsqu'il y a de la neige. « Mais on est un peu comme les saumons, on retourne toujours à l'endroit où l'on est né » constate André Abadie, dix ans de présidence, de passion, de dévouement.

UNE LONGUE HISTOIRE

Le sport a toujours été une tradition dans le village. Déjà en 1919, existe une équipe de foot et, dès 1942 une équipe de rugby.

En 1946, sont déposés les statuts à la Préfecture de l'Union Sportive Arthézienne. Ce qui permet au village de participer aux compétitions de foot en milieu rural qui démarrent officiellement dès 1964.

Les conditions sont spartiates. Les rencontres ont lieu le matin, il n'y a évidemment pas de douche. C'est l'eau de l'Ouzom... qui permet de se laver à l'issue des matchs ! Les crampons sont interdits. Certains malins en profitent pour mettre des ficelles avec des nœuds sous les semelles, manière d'assurer plus de stabilité.

TRANSPORTS EN COMMUN

Quant aux déplacements, à l'époque, ils se font avec quelques... libertés concernant la sécurité routière, telle qu'on la conçoit aujourd'hui. « Il arrive qu'on se déplace à 7 dans la DS d'un dirigeant » se souvient un ancien.

Il faudra attendre 1972 pour que le champ, en haut de la Commune, soit aménagé en terrain de foot, pour un montant de 50 000 F. Et c'est seulement depuis 2010 que les sportifs peuvent enfin bénéficier d'un club house.

CULTIVER LA DIFFÉRENCE

Certes, dans les années 90, il y eut bien les tentatives de rapprochement (nécessité oblige) avec Lestelle et la NASA (Nay-Arros-Saint Abit) Mais, comme les Gaulois d'Astérix retranchés dans leur village, le club veut préserver sa différence.

Parce que si la première priorité c'est de jouer, « la seconde c'est de contribuer à l'animation du village. Un juste retour pour la commune

qui nous a toujours soutenus ». Le club, viscéralement attaché à son village, en reste l'un des rares foyers d'animation.

DES SPONSORS FIDÈLES

Pour autant, le club reste ouvert, évidemment, aux joueurs des communes voisines qui ont parfaitement assimilé cet esprit USAA.

Comme l'ont parfaitement intégré les sponsors eux-mêmes, soutiens indéfectibles du club.

Même si les frais de fonctionnement ne sont pas élevés, (les joueurs continuent d'utiliser, par exemple, leur voiture personnelle pour les déplacements), il faut quand même bâtir un budget.

« Ce budget, il faut aller le chercher. Heureusement nous avons des sponsors fidèles (artisans, commerçants), puis les habitants de la commune qui achètent nos calendriers et enfin la grande affluence à notre fête annuelle autour du méchoui ».

Ainsi va cette USAA. Un souhait ? Qu'elle puisse continuer l'aventure pour cinquante ans encore. Sinon plus...

• Les équipes actuelles

- une équipe Seniors à 11 en Promotion, 2^e division. District
- une équipe à 7 seniors : District des Pyrénées
- une équipe à 7 vétérans : District des Pyrénées.



Ils peuvent vous parler de l'esprit du club pendant des heures : Laurent Berducou, Dominique Boué et André Abadie



Les trois équipes dont deux équipes à 7